

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.878  
21 juin 2001

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 21 juin 2001, à 10 h 20

Président: M. Camillo Reyes Rodríguez (Colombie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 878<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Le représentant de la Belgique est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je donne donc la parole au représentant de la Belgique, M. Damien Angelet.

M. ANGELET (Belgique): Comme c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole dans cette enceinte, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de l'excellent travail que vous faites en cette qualité.

Je vous annonce que, en leur qualité de coprésidents du Comité sur l'état et le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, le Zimbabwe et la Belgique organiseront en coopération avec le Nicaragua une séance d'information sur la troisième Assemblée des États parties, qui se tiendra à Managua, du 18 au 21 septembre 2001.

La séance d'information aura lieu le 27 juin à 15 heures, dans la salle VII du Palais des Nations. Toutes les délégations y sont conviées.

Je saisis cette occasion pour vous signaler qu'à ce jour 117 États ont ratifié la Convention ou y ont adhéré et 140 États l'ont signée, l'ont ratifiée ou y ont adhéré. La Belgique encourage tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à la ratifier ou à y adhérer dans les meilleurs délais.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole?

Puisque cela ne semble pas être le cas, je vous informe que j'ai reçu une communication officielle du Ministre estonien de la défense, qui est aussi le Ministre des affaires étrangères par intérim de son pays, S. E. M. Jüri Luik. Cette communication renferme une demande d'admission de l'Estonie à la qualité de membre de la Conférence du désarmement. Des exemplaires en ont été déposés mardi dans les casiers des délégations, selon l'usage habituel. Cette communication officielle porte à 22 le nombre d'États ayant fait une demande d'admission à la Conférence du désarmement. Conformément à la pratique en vigueur, il en sera fait état dans le rapport que la Conférence du désarmement présentera à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Si tel n'est pas le cas, je vous propose de suspendre la séance et de la reprendre demain matin à 9 h 30.

Si je fais cette proposition, c'est parce que les diverses consultations que j'ai menées depuis le début de la semaine donnent à penser que la Conférence est pratiquement en mesure de désigner les trois coordonnateurs spéciaux au sujet desquels une décision a été prise la semaine

dernière. En fait, j'ai l'impression que dans quelques heures à peine, nous serons en mesure de procéder à ces désignations. Par conséquent, si vous n'y voyez aucune objection, je vous demande cette faveur en vous remerciant une fois de plus de votre souplesse et de votre bonne volonté: je vous demande d'accepter que nous suspendions la présente séance et que nous la reprenions demain, à 9 h 30, dans le but de prendre une décision sur la désignation des coordonnateurs spéciaux pour les trois questions relatives au fonctionnement de la Conférence du désarmement, conformément à la décision que nous avons prise la semaine dernière.

*La séance est suspendue le jeudi 21 juin 2001, à 10 h 25;  
elle est reprise le vendredi 22 juin 2001, à 9 h 45.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): La 878<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Nous avons achevé les consultations menées pour pourvoir les postes de coordonnateur en application de la décision publiée sous la cote CD/1646, qui a été adoptée par la Conférence à sa 877<sup>e</sup> séance plénière, le 14 juin 2001. Je vous informe que la Conférence a décidé de désigner l'Ambassadeur d'Allemagne, M. Günther Seibert, Coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour, l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Petko Draganov, Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, et l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, Coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence.

Puis-je considérer que la Conférence accepte ces désignations?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères félicitations à l'Ambassadeur Seibert, à l'Ambassadeur Draganov et à l'Ambassadeur Kariyawasam; je leur souhaite le plein succès dans la réalisation de leurs tâches importantes et les exhorte à se mettre au travail dès que possible. À cet égard, j'appelle l'attention des membres sur la dernière phrase de la décision publiée sous la cote CD/1646, dans laquelle la Conférence prie les coordonnateurs spéciaux «de lui faire rapport avant la fin de la session de 2001».

Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. SUNGAR (Turquie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, si j'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui, c'est pour vous faire part, au nom du Groupe occidental, de notre gratitude pour votre concours au progrès des travaux de la Conférence du désarmement. Votre zèle et vos efforts inlassables à cet égard ont été très appréciés.

Nous estimons que, pour sa part, le Groupe occidental a fait preuve d'une certaine souplesse dans la quête des résultats que nous avons obtenus et qui, nous l'espérons, aideront à rendre le fonctionnement de la Conférence plus efficace. Comme toujours, la souplesse a – telle est du moins notre analyse – joué un rôle déterminant dans la réalisation de cet objectif plutôt modeste. Nous espérons donc que dans l'avenir, lorsque nous nous trouverons dans des circonstances similaires, tous les groupes seront en mesure d'appréhender les questions de façon

moins rigide. Dans ce contexte, je tiens à souligner qu'aucune des questions que nous examinons ou que nous avons l'intention d'examiner au sein de la Conférence du désarmement ne saurait être considérée comme relevant définitivement de la responsabilité de tel ou tel groupe géographique.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Si aucune délégation ne souhaite s'exprimer à ce stade, qu'il me soit permis de remercier brièvement chacun d'entre vous pour la confiance et l'esprit de solidarité dont vous avez fait preuve et qui nous ont permis de faire ce pas en avant, certes modeste, mais néanmoins important. Je puis vous assurer que cette décision arrive à point nommé et répond véritablement aux préoccupations actuelles. Je tiens également à remercier de leur collaboration le Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, qui est aussi le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Petrovsky, ainsi que l'Ambassadeur Enrique Román-Morey, actuellement absent de Genève, et M. Jerzy Zaleski. Qu'il me soit aussi permis de remercier toute l'équipe du secrétariat et, bien sûr, les interprètes et l'ensemble du personnel, dont le travail nous a été très utile dans la réalisation de nos tâches; enfin, je remercie le personnel de ma propre mission, notamment M. Camilo Ruiz, Ministre conseiller pour les questions de désarmement.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à l'Ambassadeur de Cuba, M. Carlos Amat Forés, un plein succès dans l'exercice de ses fonctions et à l'assurer de l'indéfectible appui de la délégation colombienne.

Ainsi prennent fin nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 28 juin 2001, à 10 heures.

*La séance est levée à 9 h 50.*

-----